

## La déontologie des juristes : unité dans la diversité ?

Avec le partenariat de la Chambre des notaires de Paris, l'ENM, du CNB, de l'AFJE et de la Chambre nationale des commissaires de justice

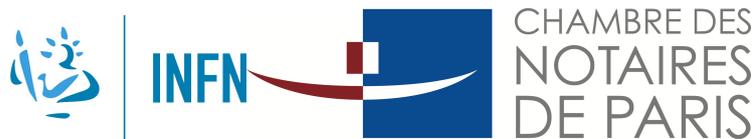
Sous la responsabilité scientifique de Mustapha Mekki et Jézabel Jannot

17 décembre 2019

Chambre nationale des commissaires de justice

44 rue de Douai

75009 Paris



Rarement enseignée lors des premières années d'étude en droit, la déontologie constitue cependant le ciment des professions en général et des professions réglementées en particulier. A l'heure d'une collaboration plus étroite entre toutes les professions juridiques et du regroupement acté de certaines d'entre elles, la déontologie est mise à l'épreuve. Faut-il développer le champ d'application des règles déontologiques ? Faut-il adapter les règles existantes aux nouveaux enjeux du numérique ? Peut-on envisager demain la mise en place d'une déontologie commune à toutes les professions ?

Telles sont les questions fondamentales auxquelles les différents intervenants tenteront de répondre.

**8h45 Ouverture :** V. Humbert, Président du Conseil supérieur du notariat ; B. Savouré, Président de la Chambre des notaires de Paris, Jean-Richard de la Tour, Président de l'INFN, O. Leurent, directeur de l'Ecole nationale de la magistrature, Chr. Feral-Schuhl, Présidente du Conseil national des barreaux, P. Sannino, Président de la Chambre nationale des commissaires de justice, M. Mossé, Président de l'AFJE

**9h30 Propos introductifs :** J. Moret-Bailly, Professeur à l'Université De Saint-Etienne

**Matinée – La coordination des déontologies, président et modérateur D. Guével, Professeur à l'Université Paris 13**

**9h50 Coordination des déontologies existantes :**

*Table-ronde : La déontologie des professions réglementées : uniformité ou complémentarité ?*

D. Barlow, magistrat

K. Haeri, avocat au barreau de Paris

Ch. Buissière, Présidente du conseil consultatif de la déontologie des huissiers de justice

J.-Fr. Sagaut, notaire à Paris

S. Amrani, Ancien membre du Conseil supérieur de la magistrature, Professeur à l'Université Paris 10

**10h50 Discussion avec la salle**

**11h00 Pause**

**11h15 Coordination des déontologies à venir :**

*Table-ronde : Doit-on étendre le champ d'application des règles déontologiques ?*

St. Fougou et M. Mossé, juristes d'entreprise, membres de l'AFJE : d'un code volontaire de déontologie à un code réglementé ?

Thomas Saint-Aubin, Co-fondateur et directeur général de Seraphin.legal, Legaltechs et règles déontologiques

E. Aubin, Professeur des universités, les universitaires ont-ils besoin de règles de déontologie ?

C. Pascarel, avocat au barreau de Paris, les médiateurs : quelle déontologie pour demain ?

M. Latina, Professeur des universités : déontologie des notaires et collaboration avec les legaltechs

**12h30 Discussion avec la salle**

**12h45 Pause déjeuner**

**Après-midi – L'adaptation des déontologies, président et modérateur M. Mekki, Professeur à l'Université Paris 13, directeur général de l'INFN**

**14h30 La tentation des réseaux sociaux et la déontologie :**

*Table-ronde : Quelle est la frontière entre vie privée et vie professionnelle ?*

C. de Seze, avocat au barreau de Paris

J.-M. Huet, ancien membre du Conseil supérieur de la magistrature

D. Garde, Président de la Caisse centrale de garantie de la responsabilité professionnelle des notaires

B. Traveley, notaire à Marcigny

**15h30 discussion avec la salle**

**15h45 Pause**

**16h00 La promotion des métiers et la déontologie :**

*Table-ronde : Quelle est la frontière entre publicité et communication ?*

Chr. Thévenet, avocat au barreau de Paris, membre du bureau du CNB  
V. Dubreuil, notaire en Seine et Marne  
P. Mendak, Directeur conseil de l'agence Elliott & Markus  
Ph. Pierre, Professeur à l'Université de Rennes

**17h00 discussion avec la salle**

**17h15 Propos conclusifs : Vers une déontologie des juristes ?**, D. Truchet, Professeur émérite de l'Université Paris 2 (Panthéon-Assas).

**17h45 Clôture du colloque**